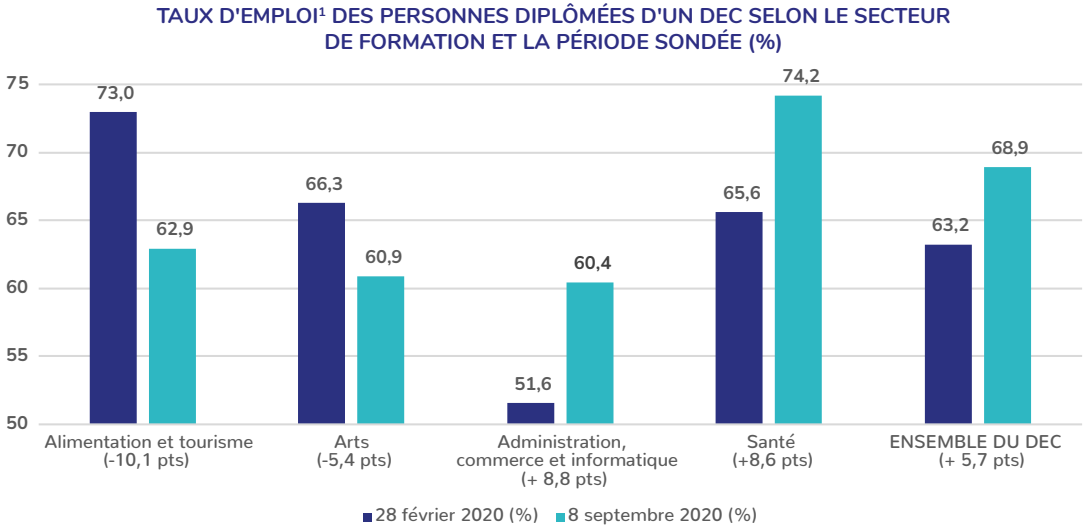


Changements observés près de six mois après le début de la pandémie sur le parcours professionnel des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en formation technique

(situation évaluée au 28 février 2020 et au 8 septembre 2020)

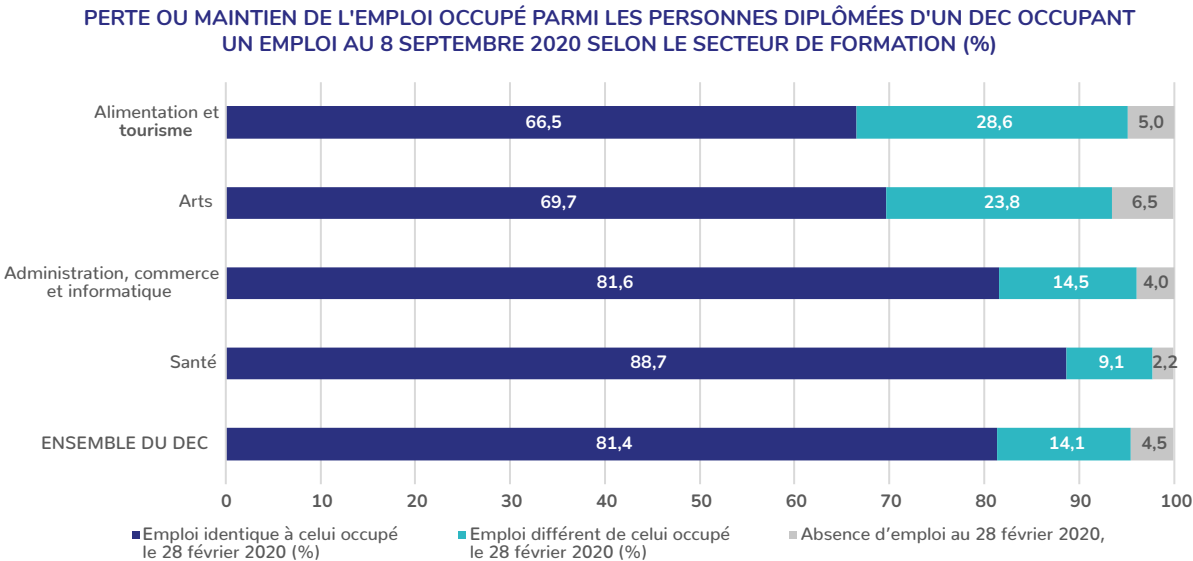


Le taux d'emploi des personnes diplômées dans un programme lié aux secteurs Alimentation et tourisme et Arts a diminué considérablement, tandis qu'une hausse est observée dans les secteurs Administration, commerce et informatique et Santé.

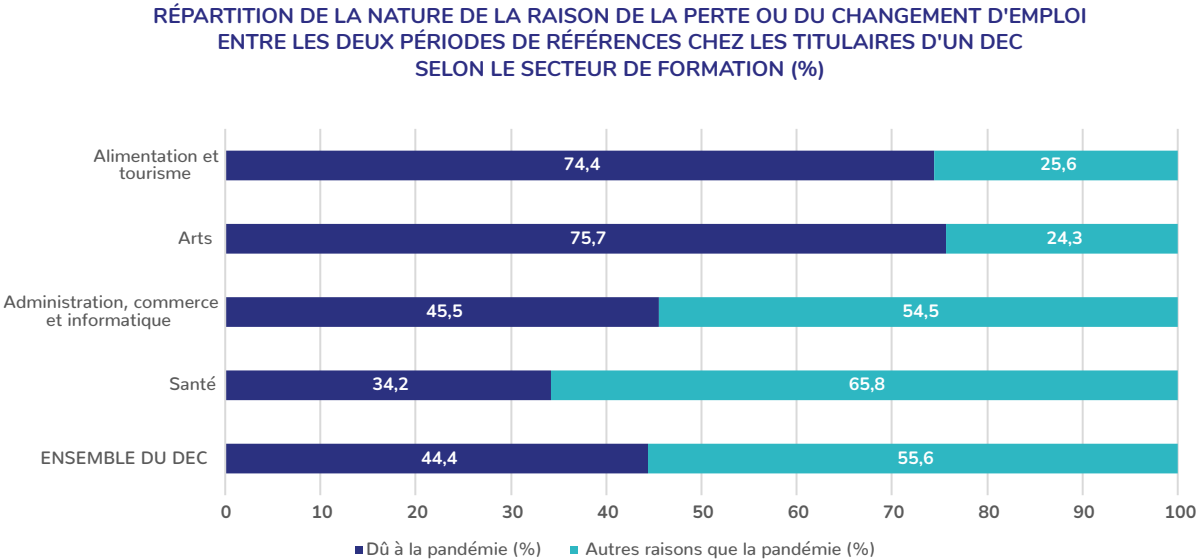


¹ Le taux d'emploi inclut à la fois les emplois à temps plein et à temps partiel, qu'ils soient ou non liés à la formation suivie par la personne diplômée.

Parmi les personnes diplômées en emploi au 8 septembre 2020, le taux de celles occupant un emploi différent de celui occupé au 28 février 2020 est au moins deux fois plus élevé chez les personnes diplômées dans un programme lié aux secteurs Alimentation et tourisme et Arts comparativement aux secteurs Administration, commerce et informatique et Santé.



Les trois quarts des personnes diplômées dans un programme lié aux secteurs Alimentation et tourisme et Arts expliquent la perte ou le changement d'emploi par la présence de la pandémie comparativement au tiers des titulaires d'un programme du secteur Santé.



Poursuite ou abandon des études en raison de la pandémie de la COVID-19

Saviez-vous que chez les personnes nouvellement diplômées qui poursuivaient des études au 8 septembre 2020...

- 20,8 % le faisaient à la suite d'une perte d'emploi principalement attribuable à la crise sanitaire provoquée par la COVID-19

Saviez-vous que chez les personnes nouvellement diplômées qui ont abandonné des études à temps plein au 8 septembre 2020...

- 10,0 % attribuent cet abandon principalement en raison de la crise sanitaire provoquée par la COVID-19

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre de l'enquête Relance au collégial menée en 2020 auprès de l'ensemble des personnes nouvellement diplômées en formation technique et titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou d'une attestation d'études collégiales. Plusieurs thèmes ont été abordés, dont la situation professionnelle et la satisfaction du diplômé vis-à-vis du programme de formation. Pour plus de détails, veuillez écrire à enquetes@mes.gouv.qc.ca.